

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU GARD

Nombre de membres	
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice
19	19
Présents	Qui ont Pris part Au vote
17	18

Date de la convocation
18/06/2021

OBJET
DE
LA DELIBERATION

**DEMANDE DE
FONDS DE
CONCOURS A
NIMES
METROPOLE
POUR
L'AMENAGE-
MENT ET LA
SECURISATION
DE VOIRIE –
TRAVERSEE DU
VILLAGE RD 18**

TRANCHE 2

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 24 JUN 2021

**DELIBERATION N° 13
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES**

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-quatre juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans le foyer communal (crise sanitaire), sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- G. CHANEAC (procuration à J.-M. CUILLE)
- C. VILLANUEVA, absente excusée

Karine PERROTIN a été nommée secrétaire

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des travaux d'aménagement et de sécurisation de la voirie de la traversée du village RD 18 – Tranche 2, il est possible d'obtenir un Fonds de concours de Nîmes Métropole, au titre de la doctrine « voirie ».

Le montant estimatif des travaux s'élève à 512 691,70 € HT et le coût de la maîtrise d'œuvre à 18 691 € HT, soit un montant total du projet à 531 219,70 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de Fonds de concours pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de voirie – Traversée du village RD 18 – Tranche 2 pour l'année 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20210624-DE13-240621-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2021

Affichage : 05/07/2021

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER

